



AG 2023

Points 9.1 et 9.2 RI et Réunions en distanciel, LOBR

Évolutions du règlement Intérieur

9.1 Réunions en distanciel

- Proposition de mettre le RI en conformité avec ce qui se fait de temps en temps pour les CA, c'est à dire pouvoir organiser des réunions en distanciel.

Actuellement le RI autorise uniquement les commissions et le bureau à se réunir en distanciel.

- Proposition de permettre à l'AG de la ligue de pouvoir se réunir **exceptionnellement** en distanciel, la réunion en présentiel restant la forme de réunion usuelle.

L'AG devra se positionner sur l'une des 3 possibilités suivantes :

- Pouvoir réunir l'AG en distanciel sur décision du CA
- Pouvoir réunir l'AG en distanciel dans le cas de quorum non atteint
- Statu quo : rester en présentiel

9.2 LOBR :

- Proposition de passer de 3 publications de LOBR minimum par saison à 2, ce qui se fait actuellement. Les 3 publications par saison étaient justifiées lors du premier mandat post fusion avec tous les règlements à adapter à la nouvelle situation. Ce n'est plus le cas dans ce second mandat où les règlements sont stabilisés et les évolutions à la marge.

Jean-François ANINAT
Secrétaire Général